



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ANPE

Question écrite n° 10038

Texte de la question

M. François Liberti appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnels et du service public des agences de l'emploi en Languedoc-Roussillon. Depuis 1980, le mode d'attribution des effectifs découle directement et essentiellement de l'importance du tissu industriel et de la vitalité économique. A ce titre, les départements de notre région sont pénalisés doublement : par la sous-industrialisation, et par voie de conséquence, par l'inadéquation entre les effectifs des A.N.P.E. et le nombre élevé des demandeurs d'emploi. Pour exemple, la ratio national est de un agent pour 278 demandeurs alors qu'en Languedoc-Roussillon il est de un pour 474. Sur la ville de Sète, où l'A.N.P.E. a en charge un bassin de plus de 10 000 chômeurs, le décalage est encore accentué. Dans ces conditions, ce sont les usagers, notamment les plus fragilisés, qui en souffrent le plus. Dix-huit postes supplémentaires sont prévus pour 1998 alors que la charge de travail en réclame une centaine immédiatement. C'est pour quoi, il lui demande quelles dispositions elle compte prendre pour rectifier ces dysfonctionnements, satisfaire les besoins, tout en humanisant une institution au service des plus défavorisés.

Texte de la réponse

L'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur la situation des effectifs affectés à L'ANPE dans la région Languedoc-Roussillon. Les difficultés propres à cette région, liées en particulier à l'importance du taux de chômage n'ont pas échappé au directeur général de l'ANPE. C'est pourquoi, l'affectation des emplois budgétaires supplémentaires financés par l'Etat en 1998 a été précédée d'un examen approfondi de la situation de chacune des régions. Cette étude s'est fondée sur une série d'indicateurs tenant compte à la fois des taux de charge et des résultats produits. Parmi ces paramètres, on trouve notamment les offres d'emplois enregistrées et satisfaites mais bien évidemment le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8). Ainsi cinq régions (parmi lesquelles le Languedoc-Roussillon) ont pu être renforcées globalement à hauteur de 63 postes relevant de la dotation de l'Etat pour 1998. Pour sa part, la région Languedoc-Roussillon recueille 26 % de ces postes - soit 18 agents supplémentaires - ce qui par rapport à la ressource disponible représente un effort important. L'ANPE a progressivement transféré l'inscription administrative des demandeurs d'emploi aux antennes de l'Assedic. Concernant près de 750 points d'implantation, ce processus est aujourd'hui achevé. Dégagée de ces contingences administratives, l'ANPE peut transformer le premier entretien avec des demandeurs d'emploi en véritable bilan professionnel conclu par un diagnostic, et si possible une proposition d'emploi ou de formation. D'autre part, la ministre envisage, dès cette année, de conclure avec l'agence un nouveau contrat de progrès qui devrait se traduire par l'attribution à l'établissement public de moyens supplémentaires afin de lui permettre de répondre aux exigences de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée et des jeunes demandeurs d'emploi répondant aux objectifs du programme de prévention et de lutte contre les exclusions que le gouvernement a décidé de lancer à partir de cette année.

Données clés

Auteur : [M. François Liberti](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10038

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 16 février 1998, page 787

Réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3151